



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION - RÈGLEMENT # 385-24 RÈGLEMENT # 385-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 358-21 POUR MODIFIER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES MARGES DE RECU, LES STATIONNEMENTS, LES MURETS ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que lors de la séance du conseil tenue le 3 septembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro # 385-24 modifiant le Règlement de zonage # 358-21 pour modifier des dispositions concernant les marges de recul, les stationnements, les murets et l'aménagement des terrains.

Que le règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité (www.saint-gervais.ca) et sur demande à info@saint-gervais.ca ou au 418-887-6116. Le règlement pourra aussi être consulté au bureau municipal, situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec), durant les heures d'ouverture habituelles ;

Que le 24 septembre 2024, la MRC de Bellechasse a délivré à la Municipalité de Saint-Gervais un certificat de conformité en regard du règlement ci-haut mentionné ;

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 7^e jour du mois d'octobre 2024.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS ci-haut concernant le règlement # 385-24 modifiant le Règlement de zonage # 358-21 pour modifier des dispositions concernant les marges de recul, les stationnements, les murets et l'aménagement des terrains, en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19, et ce, en date du 7 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois d'octobre 2024.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

